

Organisation des systèmes techniques à usage multiple

Rapporteur : Pierre MARTINAND*

Après la journée de terrain, le groupe a repris sa réflexion en essayant de dégager les composantes techniques généralisables des expériences visitées, ainsi que de celles présentées dans les contributions.

Toutes ces opérations constituent des cas particuliers et inachevés ce qui rend l'analyse délicate. De plus elles s'inscrivent dans un double objectif :

- prévention des risques d'incendie,
- développement des activités locales.

Nous avons tenté de préciser des enseignements à plusieurs niveaux :

- la décision d'aménagement,
- l'intégration dans le fonctionnement d'une activité économique,
- l'articulation des activités.

I.- Le rôle catalyseur des investissements de défense contre l'incendie

La relance d'activités dans des espaces boisés, non entretenus depuis plusieurs décennies, nécessite la reconstitution d'un réseau de pistes fonctionnelles, l'ouverture de surfaces embroussaillées, la création de points d'eau. Ces investissements ne sont pas pris en charge par les propriétaires, ni par les utilisateurs.

Dans la plupart des expériences présentées, ce

* CEMAGREF - domaine Lavalette
Av. du Val de Montferrand - 34000 Montpellier



Photo 4 : Reboisements en cèdres à Belvezet Aménagement D.F.C.I.

Photo Paul Bonfils

sont l'objectif et les crédits de défense contre l'incendie qui ont permis d'engager ces investissements. L'aménagement de coupures pour l'intervention efficace des pompiers, ouvre des possibilités de valorisation de l'espace par l'exploitation sylvo-pastorale, la chasse et d'autres cueillettes, la promenade.

De la même façon, l'affectation de telles surfaces à des élevages est initié par l'objectif d'entretien à moindre coût des aménagements D.F.C.I. et d'ouverture de nouvelles surfaces moins combustibles.

Mais si l'objectif de prévention des risques d'incendie entraîne un redéploiement des usages, ces activités ont d'autres objectifs et contraintes et la D.F.C.I. ne définit pas de règles d'affectation de l'espace entre les différentes activités en concurrence, ni de rapports fonciers.

Il faut donc entrer dans le fonctionnement des activités et la stratégie des acteurs.

II.- La mobilisation de nouvelles ressources dans le développement d'une activité

Le groupe a abordé trois activités de valorisation locale d'espaces boisés : l'élevage, l'exploitation forestière, la chasse. L'utilisation pastorale a été plus développée, parce qu'elle est considérée la plus apte à entretenir de vastes surfaces et que les travaux de recherche développement permettent de mieux la formaliser.

Les schémas de pâturage comme ceux de José Vittorino à Valliguières et de Jacques André à Aigaliers ont mis en évidence la nécessité d'une diversité de ressources pour couvrir le calendrier d'alimentation d'un troupeau. Chaque ressource est définie par une fonction dans ce calendrier d'élevage, et la fonction détermine l'impact du troupeau sur la ressource.

L'efficacité économique de l'activité repose en grande partie sur la cohérence de l'ensemble des ressources utilisées, en quantité et en qualité.

A plus long terme, un mode d'exploitation pastorale sur une

végétation en friche représente un investissement qui doit être amorti par l'amélioration de la ressource pastorale, dont la disposition doit être assurée pour une certaine durée. La prise en compte simultanée de l'évolution de la végétation sous l'effet de traitements sylvicoles et des pâturages, et de la stabilité des ressources offertes à l'élevage, conduit à des scénarios de gestion du type de celui du communal de Bourdiguet.

Il faudrait sans doute formaliser de façon équivalente pour l'exploitation forestière et la chasse, la gestion dans le temps de la diversité des végétations.

III.- La complémentarité des activités dans le développement des entreprises locales

La procédure courante d'aménagement dans les zones à "faibles potentialités ligneuses" est calquée sur le modèle spécialisé forestier : le propriétaire décide d'un projet d'aménagement conçu et largement financé par les services forestiers en fonction de perspectives de développement des arbres, les travaux sont réalisés par des entreprises spécialisées régionales.

Dans les expériences présentées, l'objectif de production ligneuse ne détermine pas le comportement des acteurs, même si l'état boisé n'est jamais mis en cause. Les acteurs évaluent chaque opération d'aménagement ou d'exploitation et sa localisation en fonction de la rémunération de son travail à court terme, et des perspectives d'amélioration des activités à moyen terme sur un territoire plus vaste et diversifié que la surface aménagée.

Ce mode de gestion permet de mobiliser localement les synergies entre activités et les financements

extérieurs pour conforter ou même installer des entreprises.

Dans les exemples du Causse de la Selle et du G.I.A.S.C. de Dordogne, la concertation entre acteurs a conduit à des projets individuels constituant un ensemble de travaux qui pouvaient amortir des investissements en matériel et rémunérer du travail ; de plus le matériel peut ensuite être utilisé pour entretenir les surfaces aménagées et les étendre sans financement nouveau.

Ces dynamiques locales sont exceptionnelles du fait de l'inertie foncière et de la faiblesse des filières économiques, en particulier de la filière bois en comparaison avec celle d'Italie.

Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que la plupart des expériences étudiées soient "portées" par des communes, qui sont les seules à pouvoir à la fois, mobiliser des surfaces, organiser la négociation entre acteurs avec l'assistance de services techniques et scientifiques, et apporter une contribution financière au projet.

Le débat a ensuite tourné autour de l'amorçage de cette dynamique locale complexe.

Certains cherchaient un arbitre pour construire un projet cohérent préservant le patrimoine à long terme.

D'autres rejetaient l'arbitre qui aurait développer une nouvelle démarche technocratique, et situaient la priorité dans l'identification des acteurs susceptibles d'exploiter les ressources et la reconnaissance de leurs capacités professionnelles et de leurs projets économiques, changement qui nécessitait une volonté politique supérieure.

D'autres encore privilégiaient une procédure locale transparente, qui exige l'établissement d'un langage pour que les différents acteurs "s'entendent", d'un lieu et d'une démarche de négociation pour analyser la situation et élaborer les projets. Le parallèle avec la procédure de plan d'occupation des sols a été évoqué.

P.M.



Photo 5 : Gestion sylvopastorale à Valliguières

Photo J.B.